



Communiqué de Presse

Pratiquer un sport ou une activité culturelle en club ? Aide à la cotisation : profitez-en !

Jeudi 7 sept. 2023

Jusqu'à 25 ans, la Ville peut vous rembourser une partie de vos cotisations, dans le cadre d'une activité sportive ou culturelle en club.

La Ville de Saint-Herblain soutient tous les jeunes Herblinoises et Herblinois qui souhaitent pratiquer une activité culturelle et sportive à l'année, dans une association : musique, arts plastiques, théâtre, tennis, arts martiaux, escalade, tir à l'arc, danse, natation, foot...

Une aide financière est proposée aux jeunes résidant sur Saint-Herblain depuis plus de trois mois et jusqu'à 25 ans révolus. Les deux aides (culture et sport) sont cumulables et accordées sous conditions de ressources, Elles sont plafonnées à 140 €.

Les familles peuvent en faire la demande durant toute l'année scolaire :

- auprès du CCAS de la Ville
- ou au Carré des services

Renseignements au 02 28 25 27 95.

Retrouvez les modalités pratiques dans le dépliant disponible dans vos lieux publics, ou sur saint-herblain.fr.



Contact presse

Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service Information et communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

